



# CHAMPIONNAT DE FRANCE



## PARA ATHLÉTISME ADAPTÉ JEUNES

# 23-25 MAI 2023

## STADE COLETTE BESSON MOIRANS



TOUTES LES  
INFOS PRATIQUES  
EN SCANNANT  
CE QR CODE !



[www.cdsa38.fr](http://www.cdsa38.fr) / 04.76.26.63.82



Soutenu par



# Sommaire

Mots d'accueil	3
Bienvenue à Moirans	5
Venir à Moirans	6
Comité d'Organisation Local	7
Programme Prévisionnel	8
Informations Générales	9
Précisions Techniques	11
Engagements	15
Demande de dérogation individuelle	16
Autorisation médicale	17
Fiche Récapitulative	18
Plan d'accès	19
Liste des Hébergements locaux	20

## Mots d'accueil



Chaque année, le CDSA 38 est très fier d'organiser une compétition nationale ou internationale.

Cette année, nous revenons à Moirans, neuf années plus tard, pour accueillir le championnat de France Para Athlétisme Adaptée jeunes (garçons et filles moins de 21 ans) dans ce magnifique stade Colette BESSON.

En effet, une fois de plus, la ville de Moirans est notre partenaire pour accueillir près de 250 sportifs en situation de handicap mental ou/et psychique.

Un grand merci à la commune d'être de nouveau partenaire d'un évènement national.

Bien sûr, elle ne pourrait être organisée sans la compétence du personnel et des élus du CDSA 38, du Comité Départemental d'Athlétisme de l'Isère, du personnel technique de la ville de Moirans, de nos nombreux partenaires et de nos fidèles et nouveaux bénévoles.

Cette manifestation sera spéciale car elle va précéder la plus grande compétition mondiale en Sport Adapté. En effet 10 jours plus tard, auront lieu, du 4 au 10 Juin 2023 les Global Games à Vichy. Elle accueillera plus de 50 nations des 5 continents, 1200 sportifs et sportives, sur 14 disciplines dont l'athlétisme.

Espérant aussi qu'un public nombreux sera présent pour encourager ces jeunes sportifs et sportives qui vous offriront une compétition de haute qualité.

Belle et bonne compétition à tous.



**Yves Frecon**  
Président du COL  
Président du CDSA 38



C'est un grand honneur pour la Municipalité d'accueillir, pour la première fois sur son territoire, le **Championnat de France de Para Athlétisme Adapté Jeunes 2023** au mois de mai, à l'espace Colette Besson aux Béthanies.

Moirans soutient cet événement qui met en lumière, à travers la pratique sportive, l'inclusion sociale et les droits des personnes handicapées.

Elle encourage la mise en place d'une politique de sport adapté tout en s'attachant à développer les valeurs du sport chez les jeunes.

Nous saluons la volonté de se battre de ces athlètes.

Un exemple de courage pour tous !



**Valérie ZULIAN,**  
Maire de Moirans



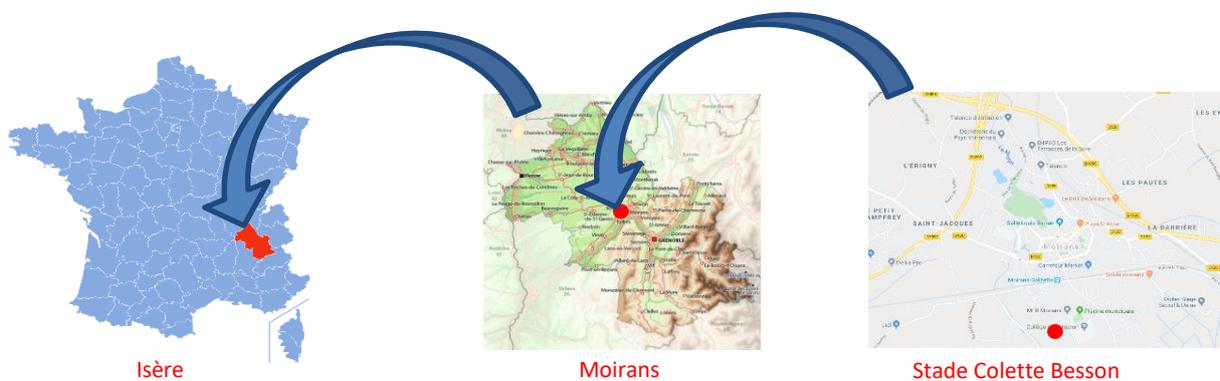
**Mustafa AKYUREK,**  
Adjoint aux sports

# Bienvenue à Moirans

## Isère

Le département de l'Isère est un département français de la région Auvergne-Rhône-Alpes et tirant son nom de la rivière Isère, affluent de la rive gauche du Rhône. Sa préfecture est Grenoble.

Au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Isère recouvre une grande partie de l'ancienne région du Dauphiné dont la capitale était Grenoble et est par ailleurs le département le plus vaste et le deuxième par la population ; ses habitants sont les Isérois et Iséroises.



## Moirans

Aux portes du massif alpin, avec, à l'horizon le Vercors et la Chartreuse, entre les contreforts du relief des terres froides et la plaine de l'Isère, la ville de Moirans bénéficie d'un point de vue géographique d'une situation remarquable. Entre le bourg, les coteaux et la plaine, elle se distingue dans le Voironnais par un paysage diversifié.

Depuis l'origine des temps, Moirans est naturellement au cœur des grands axes de communication. Aujourd'hui, elle est à la jonction des autoroutes A 48 (Grenoble-Lyon) et A 49 (Grenoble-Valence), et au cœur de l'axe ferroviaire Grenoble-Lyon-Valence. Elle n'est qu'à 20 kilomètres à vol d'oiseau de Grenoble.

### Quelques chiffres

- 7909 habitants
- 2006 Hectares
- Altitude : 185 m (centre-ville)



# Venir à Moirans



## Stade Colette Besson

Route des Béthanies  
38430 MOIRANS

**En voiture :** Fléchage FFSA à partir de la station « Esso ».

### Arrivée par l'autoroute A48 :

- Depuis Lyon : sortie N° 11 Coublevie - Moirans - Voreppe - Centr'Alp
- Depuis Grenoble : A48 sortie N° 11 Voiron Centre – Moirans – Centr'Alp



### Arrivée par l'autoroute A49 :

- Depuis Valence : A49 sortie N° 11 Moirans – Tullins
- Au rond-point, prendre la 2<sup>de</sup> sortie
- Prendre Le Port
- Prendre à gauche : Les Devez
- Continuer à droite : Les Devez
- Tourner à gauche, puis immédiatement, à droite : Route de Saint-Quentin
- A proximité de Moirans, Continuer à gauche : Route de Saint-Quentin
- Continuer : Route de Saint-Quentin
- Entrer dans Moirans : Rue du Grand Fays
- Puis fléchage FFSA

### En train / TGV / bus :

- Depuis la Gare routière de Grenoble (à côté de la Gare SNCF) prendre la ligne 5200 : Saint Marcellin (11h25, 14h16, 16h15, 17h00, 17h30, 18h00, 18h50)
- Descendre à Moirans Place du 8 mai 1945 - Arrêt GEN06426
- Pour plus de renseignements : [www.paysvoironnais.com/fr/Le-service-transport.html](http://www.paysvoironnais.com/fr/Le-service-transport.html)

# Le comité d'Organisation Local

**Président du COL**

**Monsieur Yves FRECON**

*Président du Comité Départemental Sport Adapté 38*

FONCTION	CONTACT
Trésorière	Claire FRECON <a href="mailto:escape_38@hotmail.com">escape_38@hotmail.com</a>
Secrétaire général	Anne France CAPOZZI <a href="mailto:cdsa38@gmail.com">cdsa38@gmail.com</a>
Commission Coordination / Logistique	Maud MAZUY <a href="mailto:maud.cdsa38@gmail.com">maud.cdsa38@gmail.com</a>
Commission Sportive	Maud MAZUY
Commission Médicale	En cours de définition
Commission Restauration	Pierre MAURE <a href="mailto:pierre.cdsa38@gmail.com">pierre.cdsa38@gmail.com</a>
Commission Partenariats	Yves FRECON <a href="mailto:yves.cdsa38@gmail.com">yves.cdsa38@gmail.com</a>
Commission Hébergement	Claire FRECON
Commission Communication	Jordan FRUND <a href="mailto:communiacion.cdsa38@gmail.com">communiacion.cdsa38@gmail.com</a>
Commission Animation / Bénévolat	Pierre MAURE
Commission Développement Durable	Bernard JACOB
<b>Cadre Technique National Athlétisme</b>	Hervé DEWAELE <a href="mailto:Herve.Dewaele@sportadapte.fr">Herve.Dewaele@sportadapte.fr</a>
<b>Délégué Technique Fédéral du championnat</b>	Carole SAINDEFF <a href="mailto:carole.saindeff@sportadapte.fr">carole.saindeff@sportadapte.fr</a>
<b>Commission Sportive Nationale Athlétisme</b>	Frédéric DRIEU (Épreuves individuelles) <a href="mailto:frederic.drieu@sportadapte.fr">frederic.drieu@sportadapte.fr</a> Céline COPPOLA (Épreuves combinées) <a href="mailto:celine.sportadaptegard@gmail.com">celine.sportadaptegard@gmail.com</a>

## COL France Para Athlétisme Adapté Jeunes 2023 CDSA 38 – Maud MAZUY

Maison Départementale des Sports  
7 rue de l'Industrie  
38320 EYBENS  
04 76 26 63 82 / 06 01 21 04 72  
[maud.cdsa38@gmail.com](mailto:maud.cdsa38@gmail.com)



# Le programme prévisionnel

## Mardi 23 mai 2023

14h00 - 18h00	Accueil des délégations <b>Stade Colette Besson</b>
18h15	Cérémonie d'ouverture <b>Stade Colette Besson</b>
18h15	Réunion des entraîneurs <b>Stade Colette Besson – salle René Cretin</b> (les participants rejoindront la cérémonie d'ouverture à l'issue de la réunion technique)
19h00 - 20h30	Repas <b>Gymnase Le Vergeron</b>

## Mercredi 24 mai 2023

08h30	Échauffement <b>Stade Colette Besson</b>
09h00 - 12h00	Épreuves <b>Stade Colette Besson</b>
11h30 - 13h30	Repas <b>Gymnase Le Vergeron</b>
13h30 - 18h00	Épreuves <b>Stade Colette Besson</b>
19h30	Repas de gala <b>Gymnase Le Vergeron</b>

## Jeudi 25 mai 2023

08h30	Échauffement <b>Stade Colette Besson</b>
09h00 - 12h00	Épreuves <b>Stade Colette Besson</b>
10h00	Distribution des paniers repas <b>Stade Colette Besson</b>
12h00	Protocole épreuves combinées
13h00	Fin du championnat

**Ce programme est prévisionnel et est susceptible d'être modifié.**

# Informations générales



Retour des inscriptions au plus tard le [vendredi 14 avril 2023.](#)

## Accueil des délégations

L'accueil se fera le :

**Mardi 23 mai 2023 de 14h00 à 18h00**  
**Stade Colette Besson**  
**Route des Béthanies, 38430 MOIRANS**

Toutes les délégations devront se présenter durant cette tranche horaire.

À cette occasion, il sera remis à l'ensemble des documents relatifs aux épreuves, à la restauration, et les cadeaux de bienvenue.

Une vérification sera faite à partir des listes d'inscriptions, obligation de présenter sa licence FFSA.

**Les sportifs ayant une contre-indication médicale présente sur leur licence devront automatiquement présenter un certificat médical FFSA d'absence de contre-indication de la pratique de l'athlétisme en compétition.**

**Vous devez impérativement effectuer un contrôle des engagements sur le lien suivant et les valider en y apposant votre signature électronique à la date limite du 15 mai :**

**<http://para-athletisme-adapte-jeunes-2023.engagements.fr/>**

Le jour de l'arrivée des délégations, les sportifs et les accompagnateurs s'engagent à se conformer au règlement sportif FFSA et au programme de la manifestation tels que précisés dans le dossier d'accueil fourni par le Comité d'Organisation Local. Ils s'engagent également à respecter l'engagement dans la classe dans laquelle ils se sont qualifiés.

## Restauration

Il est fortement conseillé d'aller manger dès la fin des épreuves de vos sportifs pour éviter l'attente.

Les repas seront servis de 19h00 à 20h30 le mardi soir et de 11h30 à 13h30 le mercredi midi.

Ils auront lieu au :

**Gymnase Le Vergeron  
Route des Béthanies, 38430 MOIRANS  
(même site que le stade)**

La soirée de Gala du mercredi soir aura lieu :

**Mercredi 24 mai 2023 à partir de 19h30  
Gymnase Le Vergeron  
Route des Béthanies, 38430 MOIRANS**

Les paniers repas du jeudi midi seront distribués :

**Jeudi 25 mai 2023 à partir de 10h00  
Stade Colette Besson  
Route des Béthanies, 38430 MOIRANS**

## Hébergements

Le COL ne gère pas d'hébergement. Une liste d'hébergement est fournie en annexe de ce dossier afin que les associations les contactent elles-mêmes pour réservation.

## Équipe médicale

Une équipe médicale sera présente sur le lieu de la compétition.

Afin de permettre une intervention efficace de l'équipe médicale, les accompagnateurs devront être en possession des **ordonnances des traitements en cours des sportifs**.

**Vous trouverez dans le livret d'accueil des délégations tous les numéros d'urgence utiles (hôpital, clinique, pharmacie...).**

## Transport

Les organisateurs n'assureront aucun transport. Merci à vous d'anticiper votre venue.

## Précisions techniques

La réglementation FFSA et modalités de qualification au championnat de France seront appliquées. Le règlement Athlétisme FFSA est disponible sur le site internet fédéral : <http://www.ffsa.asso.fr> dans la rubrique « informations sportives - documents sportifs » et sur « l'espace club ».

En cas de réclamation, une commission d'appel sera présente. Elle sera composée des personnes suivantes :

- Le représentant du président sur le championnat
- Le juge arbitre ou un représentant des arbitres
- Un membre de la CSN

VOIR REGLEMENT GENERAUX RECLAMATION RESULTATS OU CLASSIFICATION AB BC CD PAGE 12  
REGLEMENT GENERAUX FFSA

### Modalités d'inscription

Le championnat de France Para Athlétisme Adaptée SAJ relève du règlement Athlétisme FFSA.

**Peuvent participer au championnat de France Para Athlétisme Adaptée Jeune FFSA, les sportifs ayant une licence compétitive FFSA pour la saison sportive 2022-2023 avec mention de la classe.**

**Tout sportif ne présentant pas sa licence, comme le stipule la réglementation, se verra refuser l'accès à la compétition.** Un contrôle des licences de la saison en cours aura été fait sur internet, mais les sportifs doivent être en mesure de présenter leur licence à l'accueil.

**Au moins un responsable de l'association doit être en possession d'une licence Dirigeant Bénévole Sport Adapté. Son numéro est à renseigner sur la fiche association et sur les fiches d'engagement. Sans licence FFSA, aucune réclamation ne sera autorisée. Seules les personnes licenciées FFSA pourront accéder aux zones techniques.**

Pour la participation au Championnat de France, la fiche d'inscription individuelle doit être validée par le président de sa Ligue et le président de son Comité Départemental Sport Adapté.

Elle devra également spécifier le nom, la qualité et les coordonnées du technicien certifiant les engagements et comporter les indications suivantes :

- **Date et résultats du championnat qualificatif ;**
- **Justificatif de participation à une rencontre qualificative ;**  
**Les résultats officiels de la compétition qualificative sur laquelle les sportifs se sont qualifiés doivent être joints au dossier d'inscription.**

**Le cas échéant, une demande de dérogation (voir page 16 du dossier) au cas où la région, la zone ou le département d'origine du sportif n'organise pas de compétition qualificative.**

Le référent Championnat de France de la CSN Athlétisme FFSA en charge de la partie informatique – Jean-Claude HERRY – [jc.herry@athle29.info](mailto:jc.herry@athle29.info) – doit recevoir les résultats des championnats qualificatifs. Ces résultats doivent lui être adressés directement par mail.

Le retour des dossiers devra s’effectuer au plus tard le vendredi 14 avril 2023. Au-delà de cette date le Comité d’Organisation Local n’acceptera aucune inscription.

Les sportifs ne seront officiellement inscrits qu’à réception du dossier d’inscription dûment complété et accompagné des frais d’inscription. La personne, qui inscrit les sportifs, a la charge de transmettre l’ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

### Désistement

Aucun remboursement ne sera effectué après le **vendredi 14 avril 2023**, sauf sur présentation d’un certificat médical justifiant de l’impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition.

### Réunion Technique

Une réunion d’information animée par les référents championnat de France de la CSN Athlétisme – Céline COPOLA – et le Cadre Technique National de la discipline – hervé DEWAELE est programmée le :

**Mardi 23 mai 2023 à 21h00**  
**Salle René Cretin – Stade Colette Besson**  
**Route des Béthanies, 38430 MOIRANS**

Un entraîneur de chaque délégation devra être présent à cette réunion, et signer la liste d’émargement fournie par le COL. Le fonctionnement et les horaires définitifs de compétition seront communiqués aux entraîneurs au cours de la réunion des entraîneurs. En conséquence, ceux-ci s’engagent à présenter leurs sportifs à l’heure indiquée.

Si vous souhaitez obtenir des réponses précises sur le plan technique autres que celles annoncées, veuillez adresser vos questions préalablement à [celine.sportadptegard@gmail.com](mailto:celine.sportadptegard@gmail.com) pour les épreuves combinées et à [frederic.drieu@sportadapte.fr](mailto:frederic.drieu@sportadapte.fr) pour les épreuves individuelles.

## Échauffement et compétition

Possibilité de s'échauffer autour du stade et dans un parc contigu au stade avant le début des compétitions le mercredi matin et le jeudi matin à partir de 8h00.

La compétition débutera à 9h00 précise.

## Équipements sportifs

Une tenue de sport représentant l'association Sport Adapté (chaussures de sport, short ou survêtement, t-shirt) est obligatoire.

Nous vous invitons à faire concourir vos sportifs avec le maillot de leur club, afin de faciliter les résultats.



**Pensez aux épingles pour les dossards !!!  
(4 par dossard)**

## Catégories d'âges

ANNEE	- 10 ans	- 12 ans	- 14 ans	- 16 ans	- 18 ans	- 21 ans
2022 - 2023	2013 et après	2011 - 2012	2010 - 2009	2007 - 2008	2005 - 2006	2002 à 2004

## Épreuves

Les sportifs peuvent s'inscrire soit en épreuves individuelles, soit en épreuves combinées :

- Des épreuves combinées sont ouvertes pour toutes ces catégories : - 10 à -21 ans
- Des épreuves individuelles sont ouvertes pour toutes ces catégories : -14, -16, -18 et -21 ans

### Épreuves combinées ouvertes :

#### **2.1 Quadrathlon – Classe AB**

-10ANS	-12ANS	-14ANS	-16ANS	-18ANS	-21ANS
50M	50M	50M	50M	50M	50M
VORTEX	VORTEX	VORTEX	VORTEX	VORTEX	VORTEX
LONGUEUR	LONGUEUR	LONGUEUR	LONGUEUR	LONGUEUR	LONGUEUR
400M départ en ligne					

#### **2.2 Quadrathlon – Classe BC**

-10ANS	-12ANS	-14ANS	-16ANS	-18ANS	-21ANS
50M	50M	50M	100M	100M	100M
VORTEX	VORTEX	VORTEX	VORTEX	VORTEX	VORTEX
LONGUEUR	LONGUEUR	LONGUEUR	LONGUEUR	LONGUEUR	LONGUEUR
800M départ en ligne					

#### **2.3 Quadrathlon – Classe CD**

-10ANS	-12ANS	-14ANS	-16ANS	-18ANS	-21ANS
50m	50m	100m	100m	100m	100m
	POIDS	POIDS	POIDS	POIDS	POIDS
VORTEX	Masculin: 3Kg Féminin: 2Kg	Masculin: 4Kg Féminin: 2Kg	Masculin: 5Kg Féminin: 3Kg	Masculin: 6Kg Féminin: 4Kg	Masculin: 7.260Kg Féminin: 4Kg
LONGUEUR	LONGUEUR	LONGUEUR	LONGUEUR	LONGUEUR	LONGUEUR
1000M départ en ligne	1000M départ en ligne	1000M départ en ligne	1000M départ en ligne	1000M départ en ligne	1000M départ en ligne

## Épreuves individuelles ouvertes :

Voir tableau des épreuves en fonction du sexe et des classes sur le règlement FFSA.

Des épreuves de relais 4x60m et 4x100m seront ouvertes en épreuves open en fin d'après-midi le mercredi. Les relais ne rentrent pas en compte dans le nombre d'épreuves autorisés en individuel les relais pourront être mixte dans la même classe et en référence à la distance de sa catégorie

- **CD**

Un athlète peut effectuer 3 épreuves en CD mais reste limité à deux courses maximums de la même famille (sprint du 100 m au 400 m ou 1/2 fonds du 800 m au 5000 m) en individuel.

*Ex : 3 sauts ou 3 lancers, 2 sauts et 1 course, 2 lancers et 1 course, 2 courses et 1 saut ou 1 lancer, 2 sauts et 1 lancer, 2 lancers et 1 saut. Impossible d'effectuer 3 courses et 2 courses de familles différentes.*

Pour le 1/2 fond possibilité de doubler 800 m/1500 m ou 1500 m/5000 m chez les hommes et 800 m/1500 m ou le 1500 m/3000 m chez les filles, impossibilité de doubler 800 m/5000 m ou 800 m/3000 m.

Cependant il sera autorisé à un athlète de doubler 400 m/800 m.

- **BC**

Le nombre d'épreuves est limité à 2 épreuves individuelles au choix.

- **AB**

Le nombre d'épreuves est limité à 2 épreuves individuelles au choix.

## Engagements

Les engagements se feront **sous format Excel** exclusivement



Il est impératif de télécharger le dossier en format Excel après ouverture de la page drive pour le remplir et le retourner par mail en format Excel.

Merci de renvoyer le document rempli à l'adresse mail du COL : [maud.cdsa38@gmail.com](mailto:maud.cdsa38@gmail.com)

- **Lien pour télécharger le formulaire inscriptions :**

[https://docs.google.com/spreadsheets/d/1iFiDZ59Y2XneCF9f\\_2SHv0ql3GVddn67/edit?usp=sharing&ouid=115361068363614243052&rtpof=true&sd=true](https://docs.google.com/spreadsheets/d/1iFiDZ59Y2XneCF9f_2SHv0ql3GVddn67/edit?usp=sharing&ouid=115361068363614243052&rtpof=true&sd=true)

- **Vous pouvez consulter Les résultats du championnat ainsi que les start-lists via le lien ci-dessous :**

<http://para-athletisme-adapte-jeunes-2023.engagements.fr/>

# Demande de dérogation individuelle

*Merci d'envoyer cette fiche pour signature en double exemplaire à votre Ligue qui la transférera à la CSN de la discipline.*

Je soussigné(e) M./M<sup>me</sup>..... **représentant de l'association** demande dérogation pour que M./M<sup>me</sup> ..... participe au championnat de France Para Athlétisme Adapté Jeunes 2023, pour le motif suivant :

- Absence de compétition qualificative régionale sur la saison en cours
- Absence pour raison médicale lors de la compétition qualificative (merci de nous fournir le Certificat médical daté et signé par le médecin)
- Autre motif.....

Visa et signature responsable association	Visa et signature Président de la Ligue	Visa et nom de la CSN

**Nom, qualité et coordonnées du certificateur :**

**Avis du certificateur**

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

**Commentaires**

**Avis définitif de la CSN**

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

**Commentaires**

# Autorisation médicale

Je soussigné(e) .....

**agissant en mon nom**, autorise :

Le médecin du championnat de France Para Athlétisme Adapté SAJ à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.  
La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à ..... Le.....

**Signature**

Je soussigné(e).....

Représentant légal de....., agissant en son nom, autorise :

Le médecin du championnat de France Para Athlétisme Adaptée SAJ à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.  
La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à ..... Le.....

**Signature**

# Fiche récapitulative

Les équipes ne seront officiellement inscrites qu'à la réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement total des frais d'inscriptions.

Le responsable de la délégation doit remplir, sur les fiches, la totalité des champs demandés.

**Maud MAZUY – COL France Para Athlétisme Adapté Jeune 2023**

**CDSA 38 – 7 rue de l'Industrie – 38320 EYBENS**

**04 76 26 63 82 / 06 01 21 04 72 / [maud.cdsa38@gmail.com](mailto:maud.cdsa38@gmail.com)**

**Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription pour qu'il soit enregistré :**

Cochez les cases pour ne rien oublier !

**Pour le mardi 23 mai 2023 :**

- La fiche association via le fichier d'inscription Excel
- La participation financière (règlement complet avec numéro d'association au dos du chèque, ou pour les paiements par virement, nom du club et n° affiliation)
- La fiche d'engagement (fichier Excel – voir lien chapitre « Engagement »)
- La fiche de résultat de l'épreuve qualificative (ou dérogation validée par la CSN)**
- Fiche d'autorisation médicale

**À avoir sur soi impérativement (sur le site de compétition) :**

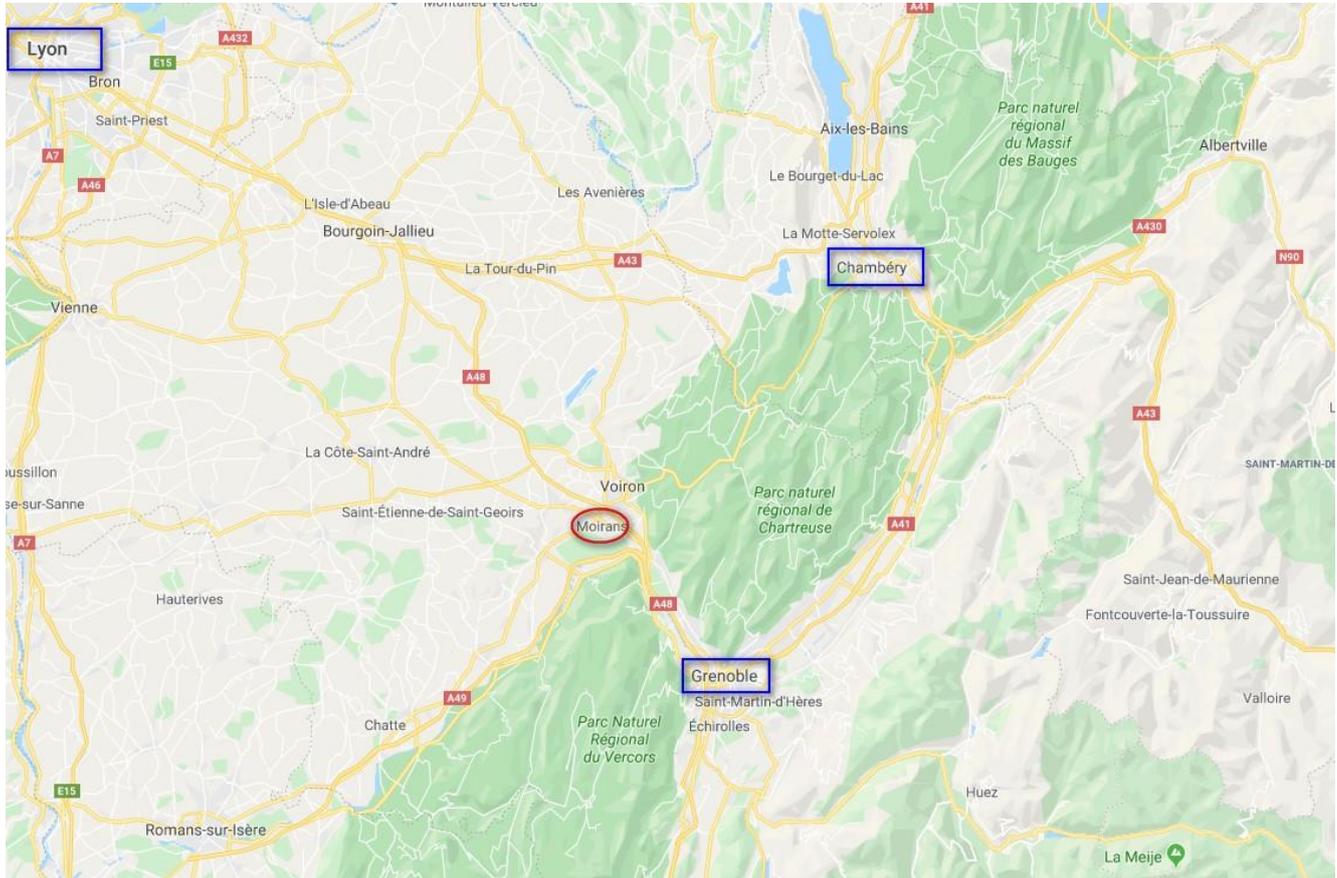
- Photocopies de la carte de sécurité sociale + mutuelle (une par sportif)
- La licence compétitive en cours de validité
- Le certificat médical en cas de contre-indication mentionnée sur la licence**
- Ordonnance pour les traitements en cours**

**Tout sportif ne présentant pas sa licence comme le stipule la législation se verra refuser l'accès à la compétition.**

PS : La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

**Tout dossier incomplet sera mis en attente et non traité.**

# Plan d'accès



## Hébergement

Hotel	Coordonnées	Petit déjeuner Prix par pers.	Tarifs	Distance du lieu de compét.
PREMIERE CLASSE Grenoble Nord- Moirans	146 rue des Etangs 38430 Moirans 04 76 35 68 33 grenoble.moirans@premiereclasse.fr	6,50 €	Chambre single/double – 55€ Taxe séjour: 1.00€	8 kms
CAMPANILE Grenoble Nord - Moirans	Centr'Alpes187 rue des Etangs 38430 Moirans 04 76 35 60 00 grenoble.moirans@campanile.fr	11,00 €	Chambres diverses – 129€ Taxe séjour: 0.60€/p	2 kms
CAMPANILE Grenoble Nord - Saint Egrève	29 rue René Cassin 38120 St Egrève 04 76 75 57 88 grenoble.stegreve@campanile.fr	11,90 €	Chambres diverses – 72€ Taxe séjour: 1.25€/p	18 kms
Tremplin Sport Formation (TSF)	Domaine de la Brunerie 180 bd de la charavine 38500 Voiron 04 76 67 03 97 / 04 76 67 04 05 standard@tremplinsport.fr	4.38€	Chambre multiple 22.44€/pers.  <b>(indiquer que vous venez du CREPS pour le Championnat)</b>	12 kms
EKHO Hôtel	5 Rue des Platanes 38120 Saint-Egrève 04 76 27 77 77 grenoble@ekho-hotel.fr	9.80€	Chambre double/twin – 75€ Chambre famille (3-4 pers.) – 89€ Taxe séjour : 0.90€/p.	18 kms
HOTEL Inn Grenoble Sud Eybens	20 avenue Jean-Jaures 38320 Eybens 04 76 24 23 12 Hid.eybens@gmail.com	9,00 €	Chambre Simple ou Twin – 65€ Taxe séjour: 1.25€/p	31 kms
KYRIAD Hôtel Grenoble Centre	116 Cours de la libération 38100 Grenoble 04 76 21 26 63 grenoble.centre@kyriad.fr	Inclus	Chambre single – 79€ Chambre double/twin – 89€ Chambre Triple – 109€ Taxe séjour: 1,25€/p	27 kms

**Ne pas hésiter à nous contacter si vous rencontrer des problèmes d'hébergement.**



## Partenaires institutionnels

Soutenu par



## Partenaire principal FFSA



## Partenaires locaux

